

903-1040

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE 28 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt huit avril, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social en vue de nommer le nouveau Président du Conseil de Surveillance suite à la démission de Monsieur Paul BLANC de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance en date du 09 avril 2009.

Sont présents :

- Monsieur François AUDIBERT,
- Monsieur Benoît MAISTRE,
- Monsieur Robert HERNANDEZ,
- Monsieur Pierre DECAMPS,
- Monsieur Jean-François DELRIEU,
- Monsieur Didier FAGET.

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le - 9 JUIN 2009

sous le N°...7756...

Monsieur Benoît MAISTRE préside la séance en qualité de vice-président.

Le président constate que tous les membres du Conseil étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes :

Nomination du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Pierre DECAMPS est désigné en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Paul BLANC, démissionnaire.

Le Président disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

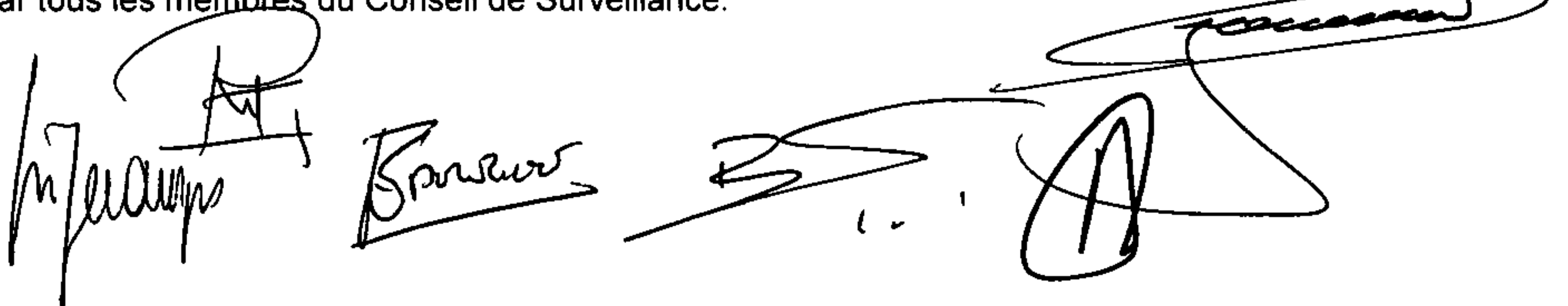
Monsieur Pierre DECAMPS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Pierre DECAMPS ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Conseil de Surveillance.

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there are four distinct signatures. The first is a cursive signature that appears to be 'P. Decamps'. The second is a signature that looks like 'B. Hernandez'. The third is a signature that appears to be 'J.-F. Delrieu'. The fourth is a signature that appears to be 'D. Faget'. There is also a large, stylized signature at the top right of the block, possibly belonging to the President or Vice-President.

Dénomination : E.MMO AQUITAINE

N° Gestion : 1990B01040 - N° Identification : 377925300

Dépôt N° : 7756 du 09/06/2009

Acte N° : 2/2 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (le 28/04/2009)

Séparateur Geide édité le 09/06/2009

Paramètre 1 : Greffe

3302

Paramètre 2 : Numéro de gestion

1990B01040

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2009

Paramètre 5 : Référence document

77562

Paramètre 6 : Nombre de pages

3

Paramètre 7 : Mode de copie

Avec écrasement

903-1045

E.MMO AQUITAINE

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 9 443 038 EUROS.
Siège social : 21, Cours du Maréchal Foch
33000 BORDEAUX
NUMERO 377 925 300 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2009
PROCES VERBAL**

L'an deux mille neuf, le vingt huit avril à neuf heures,
Les associés de la SA E.MMO AQUITAINE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 21 Cours du Maréchal Foch à BORDEAUX (33000), sur convocation faite par le Président du Directoire suivant lettre en date du 10 avril 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur François AUDIBERT préside la séance.

Le Président, d'après la feuille de présence, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital est présent, soit :

- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, propriétaire de 675 730 parts, représentée par François AUDIBERT, son Président du Directoire,
- SDR EXPANSO, propriétaire de 10.766 parts, représentée par Benoit MAISTRE, son Président du Directoire,

Assiste également à la réunion Monsieur Frédéric MULTEAU, Président du Directoire, Monsieur Pierre WARNECK, Membre du Directoire.

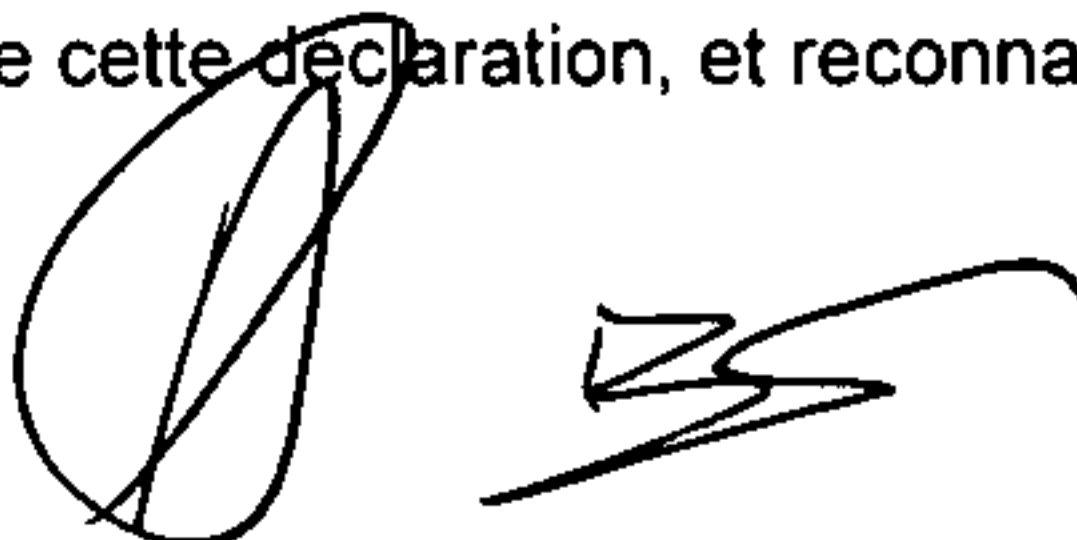
Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie des lettres de convocations,
- Le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée, et tout autre document requis,

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des membres, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée et convoquée à ce jour, heure et lieu, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ◆ Démission de Paul BLANC, membre du Conseil de Surveillance et Président,
- ◆ Démission de Christian LALLE, membre du Conseil de Surveillance,
- ◆ Démission de Madame Janine MONBRARD, membre du Conseil de Surveillance,
- ◆ Nomination des nouveaux membres du Conseil de Surveillance,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après exposé de ces documents, il déclare la discussion générale ouverte.

Après échange d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de la démission :

- de Monsieur Paul BLANC de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance et de Président en date du 09 avril 2009 ;
- de Monsieur Christian LALLE de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance en date du 09 avril 2009 ;
- de Madame Janine MONBRARD de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance en date du 20 février 2009.

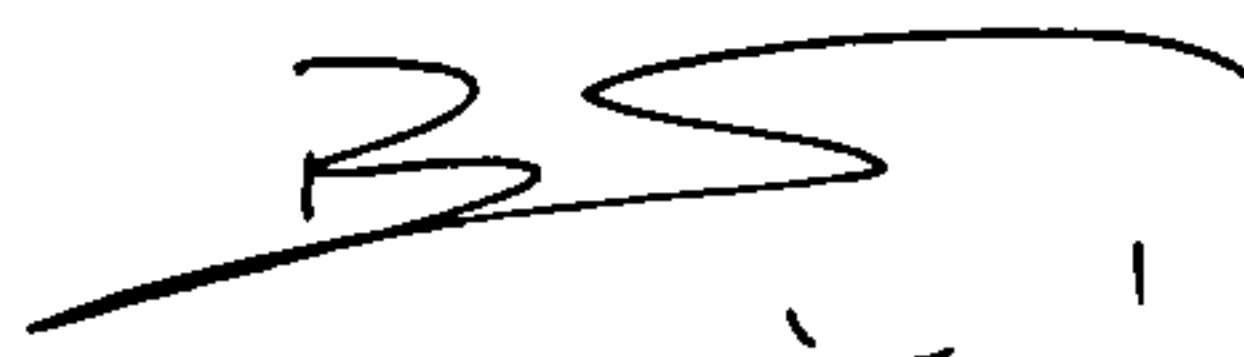
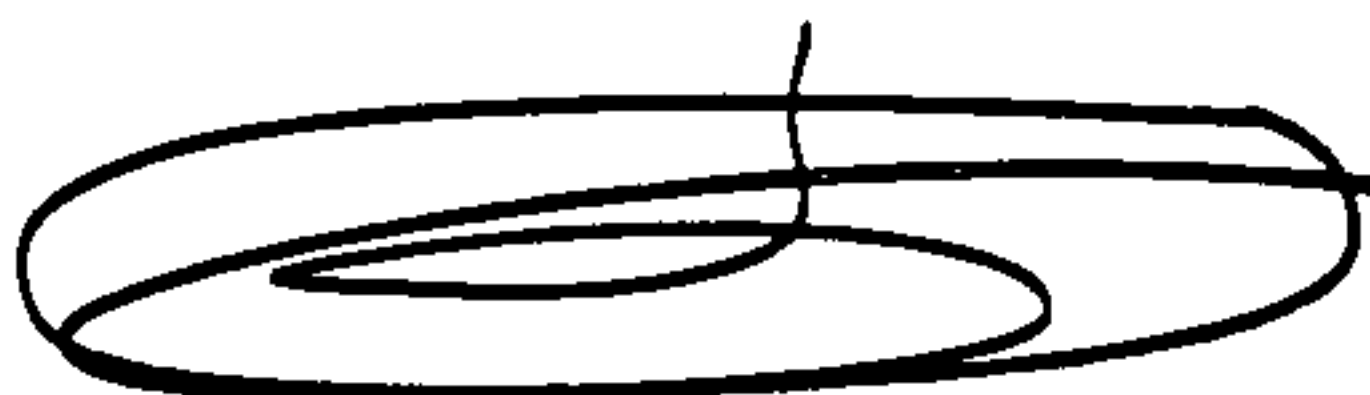
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés nomme, à compter de ce jour, comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Pierre DECAMPS,
- Monsieur Jean-François DELRIEU,
- Monsieur Didier FAGET,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalité des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que tous les associés, après lecture.

CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Représentée par
Monsieur François AUDIBERT



SDR EXPANSO

Représentée par
Monsieur Benoît MAISTRE

